



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 25 février 2021

Objet de la délibération

MISE À JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME REGROUPEMENT DES SERVICES TECHNIQUES

Le vingt-cinq février deux mille vingt et un à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le dix-huit février deux mille vingt et un, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU , Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Claudine CORPART , Thierry FALQUERHO , Valérie MAHÉ , Marie-Françoise CÉREZ , Pascal LE LIBOUX , Laure LE MARÉCHAL , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Jacques KERZERHO , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Anne-Laure LE DOUSSAL , Yves DOUAY , Joël TRÉCANT , Lisenn LE CLOIREC , Guillaume KERRIC , Fabrice LEBRETON , Aurélia HENRIO , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Julien LE DOUSSAL , Michèle LE BAIL , Christian LE BOULAIRE .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Nadia SOUFFOY à Michèle DOLLÉ , Stéphane LOHÉZIC à Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN à Gwendal HENRY , Frédéric TOUSSAINT à Claudine CORPART , Peggy CACLIN à Yves GUYOT , Martine JOURDAIN à Thierry FALQUERHO , Jean-François LE CORFF à Roselyne MALARDÉ .

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire Monsieur Yves GUYOT désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

N° 2021.02.021

**MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME REGROUPEMENT DES SERVICES
TECHNIQUES**

Rapporteur : Thierry FALQUERHO

Par délibération en date du 27 juin 2019, le Conseil Municipal a créé l'autorisation de programme pour le regroupement de plusieurs services (CTM, SEVE, chantier d'insertion ...), qu'il était nécessaire de réaliser des travaux d'adaptation et d'aménagement suite à la décision d'acquérir des locaux appartenant à l'ADAPEI à Saint Gilles.

Au vu de l'avancement du projet (principalement des études en 2021, il est proposé de modifier les crédits de paiement en conséquence sans changer le montant global.

	Création 27/06/2019	MAJ 25/02/2021	Total
AP	3 475 000,00		3 475 000,00
CP			0
2020	40 000,00		40 000,00
2021	2 475 000,00	-2 325 000,00	150 000,00
2022	900 000,00	1 505 000,00	2 405 000,00
2023	60 000,00	820 000,00	880 000,00

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu la délibération en date du 27 juin 2019,

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 1^{er} février 2021,

Vu l'avis favorable de la Commission « Ressources » en date du 8 février 2021

Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

→ **APPROUVE** la modification de la répartition des crédits de paiement telle que présentée ci-dessus

Délibération adoptée par 28 voix Pour et 5 voix Contre, 0 Abstention(s).

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Première Adjointe,

Michèle DOLLÉ